



Ville de Joué-lès-Tours
Indre-et-Loire

Conseillers municipaux :

En exercice: 39
Présent(s): 31
Absent(s) représenté(s) : 8
Absent(s) non représenté(s) : /
Ne prennent pas part au vote : /
Votants: 39
Date de convocation :
Le 02 juillet 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701220-20240709-DEL_2024_07_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024
Publication : 09/07/2024

Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal **Séance du 08 juillet 2024**

Délibération n°2024-07-10

Mise à jour du règlement intérieur du Conseil des aînés

Le 08 juillet 2024, à 19 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Frédéric AUGIS, Maire. La séance était publique.

Présents : Frédéric AUGIS, Valérie TUROT, Judicaël OSMOND, Bernard SOL, Sandrine FOUQUET, Caroline CHALOPIN, Alain MÉDINA, Sylviane AUGIS, Cyril PALIN, Annie LAURENCIN, Guy LIMOUZINEAU, Jean-Claude DROUET, Michel ALLARD, Michel CRAVENAUD, Guy FANDO, Marie-Thérèse LEBLEU, Dominique BOULOZ, Caroline ALLIOT, Pascal CARRÉ, Philippe LACARTE, Muriel CHIL, Michaël RISCH, Aylin GULHAN, Bénédicte SAINT-PAUL, Dominique JOYEUX, Ève GAUTHIER, Cyril GREBIC, Francis BARBÉ, Francis GÉRARD, Nadia BUREAU, Samuel VILLETTE.

Absent(s) ayant donné un pouvoir : Aude GOBLET à Judicaël OSMOND, Lionel AUDIGER à Frédéric AUGIS, Arnault BERTRAND à Jean-Claude DROUET, Anaïs WILLIEZ à Michel ALLARD, Lindsay GENTILHOMME à Valérie TUROT, Anne JAVET à Nadia BUREAU, Marie-Line MOROY à Francis GÉRARD, Virginia RAGUIN à Samuel VILLETTE.

Absent(s) non représenté(s) : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique JOYEUX

Les Conseils citoyens ont depuis l'été 2023, été confiés à la Direction Joué Proximité, service GRC, avec le recrutement d'un nouveau chargé des Conseils citoyens.

Quelques évolutions et modifications de leurs fonctionnements, fréquences des réunions, horaires, lieu de rencontre, ont naturellement été mises en place, en concertation avec les membres.

De ce fait, il a été souhaité la mise à jour du règlement intérieur du Conseil des aînés, joint en annexe.

Les règlements intérieurs sont avant tout des outils de travail qu'il est nécessaire de faire évoluer et sur lesquels il est important d'échanger.

Ainsi les membres du Conseil des aînés qui le souhaitent ont participé à un groupe de travail permettant de vous présenter ce « nouveau » règlement intérieur.

Vu l'avis favorable de la Commission Joué Citoyen du mardi 25 juin 2024,

Appelé à se prononcer,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité

- Valide les modifications apportées au règlement intérieur du Conseil des aînés,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le règlement intérieur du Conseil des aînés.

Pour extrait conforme,

Signé numériquement le mardi 09 juillet 2024

Le Maire,
Président
Tours Métropole Val de Loire,



FAI
Frédéric AUGIS

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.